

# PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 29 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi vingt-neuf avril à dix-neuf heures,

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Éric ROUSSEL, maire.

Étaient présents : Mme Mylène COUTY ; Mme Anne-Laure JUBAULT ; Mme Sophie LOPEZ-GALLOU ; Mme Valérie PICHARD ; M. Frédéric BERTHORELLY ; M. Manuel DE CARVALHO ; M. Eric ROUSSEL

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Nadia HUMEAU ; M. Paul BOURNONVILLE donnant pouvoir à Mme Anne-Laure JUBAULT ; M. Henri HABERT donnant pouvoir à M. Eric ROUSSEL

Absents non excusés : M. Diego RODRIGUEZ

Mme Anne Laure JUBAULT a été élue secrétaire de séance.

## I - VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES 2026

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la fixation des taux d'imposition pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, considérant la somme nécessaire à l'équilibre du budget pour la section de fonctionnement, décide à l'unanimité de conserver les taux des taxes locales de l'année précédente, à savoir :

Taxe foncière (bâti) : 37,36 %

Taxe foncière (non bâti) : 45,01 %

Taxe d'habitation : 11,98 %

Pour un produit total attendu de 86 230 €.

## II – MARCHÉ DE TRAVAUX DE VOIRIE – AVENANT N°1 POINT ANNULÉ

M. le Maire explique que le point sera voté au prochain conseil municipal car l'avenant n'est pas prêt, les détails financiers sont en cours de discussion entre le titulaire du marché, le Maître d'œuvre (ELI) et la commune.

## II – SUBVENTION A L'ASSOCIATION ST MICHEL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 200 € à l'association St Michel.

Après délibération, les membres de l'assemblée ont décidé à 8 voix pour et une abstention d'attribuer une subvention de 200 € à l'association St Michel de Dreux.

## III – COMPOSITION DE LA CCID

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant 22 mai 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, de dresser une liste de 24 noms parmi les personnes éligibles.

- 1- Éric ROUSSEL
- 2- Anne Laure JUBAULT
- 3- Henri HABERT
- 4- Sophie LOPEZ-GALLOU
- 5- Manuel DE CARVALHO
- 6- Nadia HUMEAU
- 7- Valérie PICHARD

- 8- Frédéric BERTHORELLY
- 9- Mylène COUTY
- 10- Paul BOURNONVILLE
- 11- Diego RODRIGUEZ
- 12- Christine RENAUX-MARÉCHAL
- 13- Thierry HUMBERT
- 14- Dominique COUVREUR
- 15- Didier MARIN-MENA
- 16- Younick THÉPAULT
- 17- Cédric CEULEMANS
- 18- Marie-Hélène CEULEMANS
- 19- Nicolas BOURNONVILLE
- 20- Vincent TARDY-PLANECHAUD
- 21- Aurélie MOUILLARD
- 22- Philippe GOVIN
- 23- Tina KNIPPER
- 24- Marie-Jeanne MERCIER

#### **IV - DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire expose qu'à la suite des élections municipales, et en tant que collectivité adhérente à Eure-et-Loir Ingénierie (ELI), il appartient à la collectivité de désigner un représentant titulaire ainsi qu'un représentant suppléant pour siéger à l'Assemblée générale.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à procéder à l'élection desdits membres.

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de procéder à la désignation des délégués à main levée.

Sont désignés, à l'unanimité des membres présents, les conseillers suivants :

- 1 délégué titulaire : Éric ROUSSEL
- 1 délégué suppléant : Anne Laure JUBAULT

#### **QUESTIONS DIVERSES**

##### **1. Retour des différentes commissions :**

- La commission Fêtes et cérémonies rappelle le calendrier des animations :
  - o 8 mai, rendez-vous à 10h30 à la mairie
  - o 6 mai, il y a un concert à l'église
  - o 20 juin, messe de la St Jean et célébration des 400 ans de l'église
  - o 21 juin, déjeuner du village pour la St Jean
- La commission Communication a lancé un sondage sur les moyens de communication mis en place par la mairie.
- La commission Chemins est en cours de discussion pour trouver un nouveau prestataire pour l'entretien des espaces verts de la commune

##### **2. Informations diverses**

- Embauche d'une nouvelle secrétaire. Le CDD de Mme Cheniclet se termine le 30/06 et ne sera pas renouvelé. La mairie a commencé la procédure pour embaucher un(e) remplaçant(e).
- La mairie a fait élaguer des arbres au niveau des rives de l'Eure pour anticiper des chutes dans la rivière.
- Garrido est intervenu au cimetière pour réparer l'appentis (litage et tuiles mécaniques), il y en aura pour 300 €.
- M. le Maire a rencontré le SEBV (Pierre Poitevin) pour discuter de la mare communale. M. Poitevin discutera de l'entretien de la mare avec l'Agglo du Pays de Dreux.

- M. le Maire a pris trois arrêtés concernant les frelons asiatiques, les chenilles processionnaires et l'interdiction d'utiliser le protoxyde d'azote.
- La gendarmerie a organisé une grosse opération de contrôle des motos la semaine dernière.
- Résultat des élections à l'Agglo : Éric Roussel et Paul Bournonville sont délégués titulaires pour les Eaux de Ruffin, Valérie Pichard est déléguée suppléante. Frédéric Berthorelly est délégué suppléant 5<sup>ème</sup> position pour le SEBV.
- Le Conseil Départemental a accordé une subvention de 2 600 € à la commune pour la création du jardin du souvenir et la récupération de tombes abandonnées.
- M. le Maire a rencontré le nouveau référent gendarmerie le 28/04.

### 3. Questions soumises par le conseil municipal

- Aujourd'hui, est-ce que tout le village est connecté au réseau d'assainissement collectif, dans le cas échéant tout le monde est-il aux normes ?

Réponse : Quelques maisons sont restées en assainissement non collectif. Ces installations sont soumises à contrôle par le SPANC.

- Les eaux pluviales du village se déversent-elles toutes dans la rivière ?

Réponse : Oui. La compétence eaux pluviales est passée à l'Agglo du Pays de Dreux, qui a lancé une étude sur l'ensemble du territoire.

- Pourquoi de l'eau coule de temps en temps dans la rivière à partir de la buse entre le pont et l'abri bus ?

Réponse : Sujet qui dépend du réseau d'eaux pluviales.

- La boîte à livre est très endommagée et prend l'eau, qui doit l'entretenir, faut-il prévenir le Lions club ?

Réponse : Anne Laure a déjà contacté le Lions Club, en attente d'une réponse.

- Y a-t-il un cahier de doléances pour les habitants ?

Réponse : non, il y a plusieurs points de contact (mail, permanence, téléphone...). Proposition d'installer une boîte à idées.

- La maison à l'entrée d'Ecluzelles en venant de Charpont est-elle abandonnée ?

Réponse : La propriété est en indivision.

- Il y a une cabane près du chemin des bouviers, j'ai vu des vélos cachés l'été dernier, y a-t-il des squatteurs ?

Réponse : La cabane est sur une parcelle privée et ne dépend pas de la compétence de la mairie.

- Peut-on revoir le passage piéton sur la route principale, au niveau de la rue qui monte vers le bois de Laplace ? par exemple l'agrandir en largeur, les trottoirs sont très étroits à ce niveau ?

Réponse : dossier à confier à la commission travaux avec l'ensemble des trottoirs du village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

**Le secrétaire de séance**

**Le maire**